

## Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

**ARTICLE 1 - LICENCE D'UTILISATION :** LE PETIT ROSSIGNOL concède à titre onéreux, au CLIENT, un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif d'utiliser le LOGICIEL sans limite de nombre de cartes grises traitées via le LOGICIEL. La présente licence est concédée pour la durée de l'abonnement spécifiée dans le bon de commande. Elle prend effet à compter du complet paiement du prix. Le droit de correction, conformément aux dispositions de l'article L 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, est réservé par LE PETIT ROSSIGNOL. La présente licence d'utilisation ne peut être interprétée comme la cession quelconque d'un droit de propriété sur le LOGICIEL au profit du CLIENT, la société LE PETIT ROSSIGNOL conservant l'ensemble de la titularité des droits de propriété intellectuelle sur le LOGICIEL. Le CLIENT n'est notamment pas autorisé à modifier, adapter, décompiler, ou mettre à la disposition d'un tiers le LOGICIEL. ssl-siv.fr, siv-pro.fr, cartegriseexpress.com et cartegrise.pro sont des enseignes déposées et exploitées par la société LE PETIT ROSSIGNOL.

**ARTICLE 2 - PREREQUIS SIV :** Le CLIENT reconnaît et accepte que pour pouvoir utiliser le LOGICIEL il doit disposer d'une habilitation, d'un agrément et des codes d'accès au SIV (Système d'immatriculation des véhicules) accordés par les préfectures et uniquement réservés aux professionnels de l'automobile pour transmettre dans le SIV les données liées à l'immatriculation des véhicules. A défaut, le CLIENT est informé qu'il ne peut utiliser le LOGICIEL.

**ARTICLE 3 - PREREQUIS TECHNIQUE :** Le CLIENT doit disposer de Microsoft® Windows® dans l'une des versions suivantes : Windows NT 5.1 (e.g Windows XP), Windows NT 6.0 (e.g Windows Vista), Windows NT 6.1 (e.g Windows Seven), Windows NT 6.2 (e.g Windows 8) ou toute version ultérieure validée par notre service informatique. Le client doit disposer en outre du logiciel de lecture de fichiers PDF Adobe® Reader® XI ou toutes versions ultérieures, ainsi que d'une connexion internet ADSL ou fibre. La connexion au LOGICIEL se fait via le protocole https dans sa version la plus récente et l'Extended Validation doit être supportée par le client. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent nécessiter un certificat numérique sur support cryptographique qui doit répondre au R.G.S défini par l'ANSSI.

**ARTICLE 4 - UTILISATION DU LOGICIEL :** Le CLIENT reconnaît et accepte que l'accès au LOGICIEL se fait uniquement par l'intermédiaire d'un navigateur Google Chrome lui permettant de connecter au site <https://www.ssl-siv.com> via le mot de passe communiqué par la société LE PETIT ROSSIGNOL. Ce mot de passe demeure valide pendant toute la durée de la licence LOGICIEL spécifiée dans le bon de commande. L'accès au LOGICIEL, est disponible en permanence pendant toute la durée de la licence spécifiée dans le bon de commande, sous réserve d'interruptions accidentelles (pannes, erreurs, rupture des connexions réseaux) ou nécessaires au bon fonctionnement du service d'hébergement. LE PETIT ROSSIGNOL se réserve notamment la faculté de procéder à des interruptions de service exceptionnelles pour les besoins de l'exécution des opérations de maintenance (changeement de matériel, correction des erreurs, mises à jour, correction de failles de sécurité), et s'engage, dans la mesure du possible, et sauf situation exceptionnelle, à procéder à ces interruptions au cours des périodes de non utilisation ou de moindre utilisation du LOGICIEL. LE PETIT ROSSIGNOL pourra également suspendre l'accès au LOGICIEL en cas de modification du SIV le temps de le rendre à nouveau compatible avec ce-dernier. Aucune indemnité n'est due au CLIENT pendant les temps d'indisponibilité mentionnés dans le présent article.

**ARTICLE 5 - MAINTENANCE :** Pendant toute la durée de la licence LOGICIEL spécifiée dans le bon de commande, le CLIENT bénéficie de l'ensemble des mises à jour correctives du LOGICIEL. Le CLIENT peut signaler une anomalie de fonctionnement pendant les heures et jours ouvrables à savoir de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés et/ou chômés. Le signalement se fait par téléphone au 08.99.494.775 (3 €/appel) pour les appels urgents et au 08.05.693.976 n° Vert ou par mail (sav@ssl-siv.com) dans les autres cas. Les frais de télécommunication restant à la charge du CLIENT. La société LE PETIT ROSSIGNOL s'engage à corriger l'anomalie ou à proposer une solution de contournement dans ses meilleurs délais, cette obligation s'interprétant comme une obligation de moyens. La maintenance peut s'effectuer par télémaintenance. Pendant toute la durée de la licence LOGICIEL spécifiée dans le bon de commande, le CLIENT bénéficie également de l'ensemble des nouvelles versions du LOGICIEL. Cependant la maintenance ne comprend pas le développement de nouvelles fonctionnalités ou les modifications des fonctionnalités existantes, à la demande du CLIENT. LE PETIT ROSSIGNOL est relevée de son obligation de maintenance dans les cas suivant : (1) L'anomalie n'est pas réproductible ; (2) non-respect de la configuration requise par LE PETIT ROSSIGNOL ; (3) modification du LOGICIEL par le CLIENT ou un tiers ; (4) refus du CLIENT d'installer une nouvelle version mise à disposition par LE PETIT ROSSIGNOL ou refus d'installer un correctif ; (5) refus du CLIENT de permettre un accès au LOGICIEL en ce compris par télémaintenance ; (6) cas de force majeure reconnus par la loi et les tribunaux (les interruptions des systèmes de télécommunication et d'énergie électrique, piratage informatique constituent des cas de force majeure au sens des présentes) ; (7) la maintenance réglementaire à savoir les modifications du LOGICIEL commandées par un changement de loi ou de réglementation ou la modification du SIV ; (8) la résolution de problèmes liés à des défauts de connectivité Internet ou du réseau local ; (9) la maintenance de logiciels ou matériels autres que ceux fournis par LE PETIT ROSSIGNOL.

**ARTICLE 6 - SUPPORT :** Pendant toute la durée de la licence LOGICIEL spécifiée dans le bon de commande, le CLIENT bénéficie d'un support utilisateur, lui permettant d'obtenir l'assistance de la société LE PETIT ROSSIGNOL pour répondre à toutes les questions liées à l'utilisation du LOGICIEL. Le support est accessible, dans la limite de 10 appels par mois, pendant les heures et jours ouvrables à savoir de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés et/ou chômés. Le support se fait par téléphone au 08.99.494.775 (3 €/appel) pour les appels urgents et au 08.05.693.976 n° Vert ou par mail (sav@ssl-siv.com) dans les autres cas. Les coûts de télécommunication restant à la charge du CLIENT.

**ARTICLE 7 - HÉBERGEMENT DE DONNEES :** La société LE PETIT ROSSIGNOL assure l'hébergement des données liées à l'utilisation du LOGICIEL pendant toute la durée de la licence d'utilisation spécifiée dans le bon de commande. La société

LE PETIT ROSSIGNOL peut recourir à un prestataire d'hébergement pour assurer la prestation. Au terme de la licence d'utilisation du LOGICIEL, et passé un délai de 30 jours LE PETIT ROSSIGNOL est autorisé à détruire les données hébergées. Le CLIENT reconnaît et

accepte qu'au terme de la durée de la licence, il ne peut plus accéder aux données hébergées. Le CLIENT est tenu d'imprimer ou sauvegarder à des fins d'archivage, l'ensemble des documents générés par le LOGICIEL.

**ARTICLE 8 - REFERENCIEMENT PAYANT :** Lorsque la prestation de référencement sur le site [cartegriseexpress.com](http://cartegriseexpress.com) est commandée, le CLIENT bénéficiera d'une page personnelle sur ledit site sur la base du modèle type proposé par la société LE PETIT ROSSIGNOL. Le CLIENT pourra demander la mise à jour de cette page une fois par mois, sans frais supplémentaires. Le CLIENT pourra en outre bénéficier pendant le temps de la prestation commandée (1) d'un droit d'usage de l'enseigne CARTE GRISE EXPRESS.COM aux strictes fins de mentionner son affiliation au réseau, (2) des tarifs préférentiels négociés par la société LE PETIT ROSSIGNOL chez ses divers fournisseurs (plaquette d'immatriculation, prospectus, PLV, garantie mécanique, assurance, certificat électronique, certificat SSL sans que cette liste ne soit contractuelle ni exhaustive) et (3), d'une assistance téléphonique (conseil uniquement) pour l'aider en cas de problème dans le traitement de ses dossiers d'immatriculation de véhicules. L'assistance téléphonique sera accessible dans la limite de 10 appels par mois pendant les heures et jours ouvrables à savoir de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés et/ou chômés au 08.99.494.775 (3 €/appel) pour les appels urgents et au 08.05.693.976 n° Vert ou par mail (sav@ssl-siv.com) dans les autres cas. Les coûts de télécommunication restant à la charge du CLIENT. Pour bénéficier de cette prestation Le CLIENT reconnaît et accepte qu'il doit remplir les prérequis mentionnés à l'article 2 des présentes.

**ARTICLE 9 - REFERENCIEMENT GRATUIT :** Dans le cas où le CLIENT choisit uniquement la licence LOGICIEL et qu'il prend l'option de référencement gratuite, celle-ci est sous réserve de disponibilité du secteur. Ses coordonnées n'apparaîtront pas sur le site [cartegriseexpress.com](http://cartegriseexpress.com), sa page sera limitée à la présentation de 2 prestations liées à l'immatriculation des véhicules et ses coordonnées n'apparaîtront en aucun cas sur l'annuaire électronique. Le coût de mise en contact se fera par un n° surtaxé supporté par l'usager qui cherche à joindre le CLIENT. Pour bénéficier de cette prestation Le CLIENT reconnaît et accepte qu'il doit remplir les prérequis mentionnés à l'article 2 des présentes.

**ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES :** Le CLIENT est responsable du respect des dispositions de la loi informatique et libertés, concernant le traitement des données hébergées pour son compte par LE PETIT ROSSIGNOL. LE PETIT ROSSIGNOL s'engage à les conserver avec un niveau de sécurité identique à celui qu'il prendrait pour protéger ses propres données. Le CLIENT reconnaît et accepte que la société LE PETIT ROSSIGNOL puisse communiquer à ses partenaires à des fins de prospection, les données saisies via le LOGICIEL. Le CLIENT s'engage à en informer ses propres clients et le cas échéant à obtenir les autorisations requises par la loi 78-17 dite « Informatique et Libertés ».

**ARTICLE 11 - COMMANDE – PAIEMENT :** L'ensemble des paiements sont exigibles 30 jours à compter de la réception de la facture par Le CLIENT. Une pénalité de retard calculée sur la base de 2.5 fois le taux légal sera appliquée en cas de non paiement à l'issue d'un délai de 30 jours. Les commandes ou paiements dus et/ou effectués sont fermes et irrevocables. Les paiements peuvent être effectués par chèque, virement bancaire, prélèvement ou carte bancaire.

**ARTICLE 12 - RÉSILIATION :** La licence et les prestations commandées, se renouvellent par tacite reconduction pour des durées identiques à celles de la période initiale, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée AR, 1 mois avant le terme de la période en cours. Dans tous les cas, la résiliation ne libère pas le CLIENT des paiements exigibles avant la date de résiliation, étant rappelé que les montants perçus au titre des présentes restent définitivement acquis à la société LE PETIT ROSSIGNOL et que les montants dus à la date de la résiliation restent dus indépendamment de la survenance de celle-ci. En outre, LE PETIT ROSSIGNOL pourra suspendre ou résilier de plein droit par lettre recommandée AR avec préavis de cinq (5) jours la licence d'utilisation et toutes prestations annexes dont la facture n'est pas réglée ou en cas de non-respect des présentes conditions générales.

**ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉS & GARANTIE :** LE CLIENT est seul responsable de l'utilisation du LOGICIEL et de l'utilisation du système SIV. Le CLIENT est notamment responsable du respect des obligations à sa charge dans la convention d'habilitation individuelle qu'il a signé avec la préfecture. Dans l'hypothèse où la responsabilité de LE PETIT ROSSIGNOL serait reconnue par une décision de justice exécutoire ou définitive, celle-ci est plafonnée au cumul des sommes payées par le CLIENT durant l'année de survenance du dommage allégué. La responsabilité contractuelle de la société LE PETIT ROSSIGNOL se prescrit contractuellement trois (3) mois à compter du fait générateur permettant de mettre en cause sa responsabilité. En aucun cas, LE PETIT ROSSIGNOL ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects liés à l'utilisation du LOGICIEL en ce compris les dommages indirects liés à l'utilisation du LOGICIEL en ce compris les pertes d'exploitation ou pertes financières résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le LOGICIEL. Le LOGICIEL est fourni en l'état et sans garantie express ou tacite.

**ARTICLE 14 - LOI -TRIBUNAUX :** Les parties élisent domicile, aux adresses de leurs sièges respectifs. Les présentes conditions générales sont soumises au droit français (FR). Les Tribunaux compétents sont ceux de la ville d'Evry (FR-91), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Athis-Mons.

J'ai lu et j'accepte les CGVs. Je certifie en outre être le gérant ou avoir une délégation de signature de la société CLIENT.

Date, Signature & Tampon de la Société (CLIENT)